

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE
2022
DELIBERATION N°068_2022

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Publié le 04/10/2022
ID : 076-217601087-20220929-068_2022-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
29 SEPTEMBRE 2022



Date de la convocation : 23/09/2022

Date d'affichage : 23/09/2022

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 27

Représentés régulièrement convoqués : 5

Absents : 1

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPOUIS, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Stéphane BERTOLETTI, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Vincent BOURGES, Marie-Laure PATOUX, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCEZ, Gildas QUÉRÉ, Lionel ANSELMO, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

Absents excusés régulièrement convoqués :

Mme Melanie VAUCHEL pouvoir à Mme Marie MABILLE, Mme Soukeyna WILLIER pouvoir à Mme Patricia RENAULT, M Bruno COLESSE pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES pouvoir à Mme Marie-Françoise GUGUIN, M Philippe COUVREUR pouvoir à Mme Isabelle SAINT BONNET

Secrétaire de séance : M Basile BERNARD

1 - OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de la Municipalité

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

068_2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 à L542-30

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022
DELIBERATION N°068_2022

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 20 septembre 2022,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la réussite aux concours de la Fonction Publique Territoriale au grade d'adjoint administratif territorial de 2ème classe de 2 agents aux services population et police municipale,

Considérant la volonté de promouvoir l'agent occupant le poste de responsable entretien de la voirie et flotte automobile,

Considérant l'ouverture de 2 classes maternelles à la rentrée 2022/2023,

Considérant le départ à la retraite d'un ATSEM au grade d'Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe et son remplacement,

Considérant l'intégration directe d'un agent de la filière administrative vers la filière technique pour une reconversion professionnelle,

Considérant dès lors que les mouvements suivants au tableau des effectifs sont nécessaires,

Service concerné	Grades	Nombre d'emplois tableau effectifs	Nombre de postes concernés	Création /suppression	Motifs	Date d'effet	Nouveau nombre d'emplois tableau effectifs
Population et Police Municipale	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	10	2	Création	Avancement de grade	01/11/2022	12
	Adjoint administratif	7	2	Suppression	Avancement de grade	01/11/2022	5
Services Techniques	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	0	1	Création	Promotion interne	01/11/2022	1
	Agent de maîtrise	2	1	Suppression	Promotion interne	01/11/2022	1
Service Éducation	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	19.57	3	Création	Création de poste	01/09/2022	22.57

Après en avoir délibéré,

ADOpte la modification du tableau des effectifs du personnel communal, dans les conditions qui viennent d'être définies,

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

(absente : Hélène SOLER)

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022
DELIBERATION N°068_2022

Envoyé en préfecture le 03/10/2022 
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Publié le 04/10/2022
ID : 076-217601087-20220929-068_2022-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte les propositions du présent rapport :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

Transmis Préfecture :

Affichage :

Retrait affichage :